



# FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Tir à l'Arc - Comité Départemental de l'Isère

## Compagnie des Archers de Rives

Agrément FFTA : 01-38-107

Chez M. Jean Luc BENOIT

16, rue des Ecrins – 38140 RIVES

Tel 0476 65 31 47\ 0780 34 89 25

E-mail : [contact@archersderives.fr](mailto:contact@archersderives.fr)

[www.archersderives.fr](http://www.archersderives.fr)

[www.facebook.com/archersrives](https://www.facebook.com/archersrives)

Les Archers de Rives ont le plaisir de vous inviter à leur concours qualificatif aux **Championnats de France 2022** qu'ils organisent le

## Dimanche 12 septembre 2021

12 cibles distances inconnues 12 cibles distances connues



Challenge PRO-FIRST

Greffe: **Club-house de tennis**

45°21'33"N – 005°29'49"E

40 rue Aristide Bergès

38140 Rives

### Horaires du concours :

Ouverture du greffe :	8h30
Echauffement :	8h15 à 9h15
Formation des pelotons :	9h15
Début des tirs :	9h45
affichage des résultats	16h00

### Arbitres :

Responsable : Gaston Beslin

Adjoint : Jean-Michel Roblet - Florian Delezenne

### Montants des inscriptions :

- 6€ pour les benjamins, minimes et cadets
- 12€ pour les juniors, seniors et vétérans.

### Inscriptions sur site :

<https://framaforms.org/tir-en-campagne-rives-12-septembre-2021-1556395714>

**Les inscriptions par téléphone ou par mail ne seront pas prises en compte**



# Consignes COVID

En application des dernières directives FFTA (*Ministère chargé des Sports - Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021*), les règles sanitaires suivantes s'appliqueront le jour du concours (sauf évolution de dernière minute) :

- Pas de port du masque obligatoire ... mais il reste conseillé !
- Pass Sanitaire obligatoire pour les compétiteurs majeurs, avec contrôle à l'entrée du concours
- Respect des distances sociales lors du passage au greffe et à la buvette
- Les archers devront se munir de leur masque et de gel hydroalcoolique

Par extension, l'organisateur appliquera les dispositions suivantes :

- Buvette limitée à la vente de boissons en canette et bouteille plastique (pas d'alimentaire)
- Possibilité d'annulation du cours jusqu'au 10 septembre (information des inscrits par mail)

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ces règles selon l'évolution des contraintes sanitaires nationales et locales.